

ment quelle est, à son avis, la valeur des droits dans ce capital-actions, puis nous laisser régler l'affaire sans délai. Mais à défaut de cela, je dis que l'article 4 du bill devrait être amendé de manière à indiquer, plus qu'il ne le fait déjà, les principes qui devraient guider et influencer les arbitres dans la détermination de la valeur des actions que le Gouvernement doit acquérir, et surtout de façon à éliminer quelques-unes des méthodes ordinairement invoquées par les propriétaires d'utilités publiques, lorsqu'ils s'efforcent d'établir des valeurs anormales pour ces utilités, quand des gouvernements ou des municipalités en font l'acquisition.

M. SCHAFFNER: Bien que le Nord-Canadien ait plusieurs importants embranchements dans l'Est, ce réseau est essentiellement une artère de l'Ouest. C'a été un réseau de l'Ouest dès le début, et la plupart de ses lignes sont dans l'Ouest. Je désire exprimer le vif espoir et le désir que quels que soient les arbitres nommés, l'un au moins sera choisi dans l'Ouest canadien.

Je tiens à relever quelques observations de l'honorable député de Huntingdon (M. Robb) qui certainement n'est pas bien au courant des faits. Il affirme qu'il n'a jamais entendu dire que la construction de nouveaux chemins de fer provoque l'abaissement des tarifs pour les transports des marchandises.

Il y en a un exemple, et c'est le Nord-Canadien. Tout le monde sait que la construction du Nord-Canadien dans l'Ouest canadien a exercé une grande influence sur l'abaissement des tarifs pour le transport des marchandises, en faveur des cultivateurs et autres dans cette partie du pays. Il a aussi discuté la question du réseau de téléphone du Manitoba. Encore que cette question puisse n'avoir aucun rapport avec l'acquisition du Nord-Canadien, je dois observer que les faits qu'il a cités relativement à ce réseau de téléphone sont inexactes, comme il l'a prouvé plus tard dans son discours. Aucune autre province du Canada aujourd'hui n'a de réseau de téléphones qui donne plus de satisfaction que le réseau téléphonique du Manitoba.

L'honorable député a dit qu'il était prêt à préconiser l'augmentation des tarifs de marchandises, parce que la main-d'œuvre et tout ce qui concourt à l'exploitation d'un chemin de fer coûtent plus cher aujourd'hui que par le passé. Aujourd'hui, dit-il, les tarifs de téléphone au Manitoba, sont plus élevés qu'ils ne l'étaient, il y a quelques années. Cela se peut, mais les citoyens du Manitoba ne critiquent nulle-

ment l'arrangement conclu par le gouvernement Roblin relativement aux téléphones de cette province, et si l'administration du réseau téléphonique coûte un peu plus cher aujourd'hui qu'il y a cinq ou six ans, la raison est précisément celle donnée par l'honorable député de Huntingdon pour l'augmentation du tarifs de marchandises, à savoir: qu'il en coûte plus cher pour faire circuler des trains de marchandises ou pour gérer des réseaux de téléphones aujourd'hui qu'auparavant. J'espère simplement qu'on fera droit à ma demande et qu'un de ces arbitres sera un citoyen de l'Ouest canadien.

M. SINCLAIR: Le débat dure depuis longtemps et nous n'avons pas encore entendu le dernier mot sur cette question. Je suis un peu surpris que les ministériels aient si peu pris part à la discussion.

On sent qu'il y a trop d'esprit de parti au Canada, et il y a une révolte, dit-on, contre ce qu'on appelle la machine politique. Nous en avons eu un exemple frappant au cours de ce débat; jamais l'esprit de parti ne s'est donné plus libre carrière. Cette mesure tend à doubler ou plus que doubler la dette publique, et depuis trois heures cet après-midi les ministériels n'ont pas ouvert la bouche pour répondre aux défis lancés par les députés de la gauche. Ils ont été pour ainsi dire muets en face des arguments présentés par l'opposition afin de démontrer pourquoi il faut rejeter ce bill. C'est le triomphe de l'esprit de parti.

L'hon. M. PUGSLEY: Les ministériels parlent lorsque personne ne peut leur répondre.

M. SINCLAIR: Le ministre des Finances a réussi à bâillonner tous ses partisans, sauf l'honorable député de Souris (M. Schaffner), qui est le seul député de la droite qui ait parlé depuis trois heures cet après-midi. Voilà douze ans que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, et jusqu'à ce soir, c'est la première fois que je constate que l'opposition a pu réduire au silence et à l'impuissance le Gouvernement sur une question discutée ici.

Si la proposition du Gouvernement pouvait être justifiée, ne pensez-vous pas, monsieur le président, qu'on nous aurait présenté quelques arguments du côté du Gouvernement? Mais nous avons assisté au spectacle d'honorables députés restant muets pendant que les arguments se suivaient en foule de ce côté (la gauche) pour montrer pourquoi ce projet ne devait pas